

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

### DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Une enquête publique est ouverte du lundi 2 juillet 2018 à 9h00 au mardi 31 juillet 2018 à 17h00, relativement à la demande présentée par la Présidente du syndicat intercommunal d'études et de travaux d'aménagements du Breuil, de la Roumer et de leurs affluents en vue de la déclaration d'intérêt général et de l'autorisation des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau de la Roumer et de ses affluents, dans le cadre du Contrat Territorial.

Les informations relatives à l'enquête publique sont mises en ligne sur le site internet de la préfecture d'Indre-et-Loire : [www.indre-et-loire.gouv.fr](http://www.indre-et-loire.gouv.fr).

Le dossier est déposé en mairie de Langeais (siège de l'enquête) et de Avrillé les Ponceaux, Cinq Mars la Pile, Cléré les Pins, les Coteaux sur Loire et Mazières de Touraine et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouvertures des mairies concernées (voir l'article 6 de l'arrêté d'ouverture d'enquête), et un registre est ouvert pour que le public y présente ses observations.

Ces observations peuvent également être formulées par courrier au commissaire-enquêteur adressé en mairie de Langeais ou à l'adresse électronique [pref-ep-loisurleau@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-ep-loisurleau@indre-et-loire.gouv.fr) en précisant dans l'objet « enquête DIG Roumer ».

Mme Edith SAVELON, enseignante en retraite, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire.

Le commissaire-enquêteur sera présent en mairie de Langeais, lundi 2 juillet 2018 de 14h00 à 17h00, le mercredi 18 juillet 2018 de 14h00 à 17h00, le mardi 31 juillet 2018 de 14h00 à 17h00.

A l'issue de la procédure, le préfet d'Indre-et-Loire sera amené à prendre un arrêté préfectoral d'autorisation ou, le cas échéant, un arrêté de rejet, pour la demande d'autorisation administrative présentée par la Présidente du syndicat intercommunal d'études et de travaux d'aménagements du Breuil, de la Roumer et de leurs affluents.

Toute personne pourra après l'enquête publique prendre connaissance, dès réception, en préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie de Avrillé les Ponceaux, Cinq Mars la Pile, Cléré les Pins, Langeais, les Coteaux sur Loire et Mazières de Touraine et sur le site internet de la préfecture du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur et ce pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La personne responsable du dossier faisant l'objet de la présente enquête publique, et auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est M. Martin LETELLIER : [mletellier.bresme\\_roumer@yahoo.fr](mailto:mletellier.bresme_roumer@yahoo.fr)

Selon les dispositions de l'article R.123-13 du code de l'environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente.